

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00572

**PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION
AVEC ENEDIS RELATIVE AUX ETUDES DE DEVIATION ET DE PROTECTION
DES RESEAUX D'ENEDIS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 38

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161205-D20160057210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161216

DELIBERATION DU BUREAU DU 15 DECEMBRE 2016

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION AVEC ENEDIS RELATIVE AUX ETUDES DE DEVIATION ET DE PROTECTION DES RESEAUX D'ENEDIS

Dans le cadre du prolongement de la troisième ligne de tramway de Saint-Etienne Métropole, il est nécessaire de procéder, préalablement aux travaux, au dévoiement des réseaux.

Cette opération est réalisée dans l'intérêt du domaine public routier et constitue une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine.

ENEDIS, en sa qualité de concessionnaire et en vertu de l'application de l'alinéa 1 du chapitre A de l'article 12 du cahier des charges annexé à la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, conclu entre le SIEL et EDF GDF Services Loire (auquel s'est substituée ENEDIS) en 1993, doit supporter intégralement les frais de dévoiement de ses réseaux.

Pour éviter tout retard dans la réalisation des travaux, il est nécessaire qu'ENEDIS puisse commencer les études de dévoiement et de protection cathodique de ses réseaux. Une convention définissant les conditions d'exécution et les modalités financières de ces études doit donc être signée entre ENEDIS et Saint-Etienne Métropole.

Les frais d'études, estimés par ENEDIS à un montant de 23 940,04 € HT sont à la charge de ce dernier, sauf dans le cas où Saint-Etienne Métropole déciderait d'abandonner l'opération.

En revanche, les frais des études liées aux travaux de protection cathodique contre les courants vagabonds rendus nécessaires par la troisième ligne de tramway, d'un montant de 50 258,00 € HT, sont à la charge de Saint-Etienne Métropole.

Toute modification substantielle du projet de prolongement de la troisième ligne de tramway nécessitant une reprise des études de dévoiement des réseaux d'ENEDIS est susceptible de faire l'objet de frais d'études complémentaires que devra supporter Saint-Etienne Métropole.

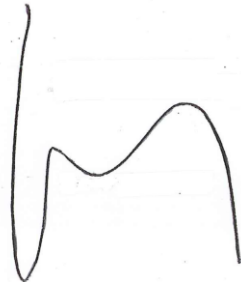
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'études de dévoiement et de protection des réseaux ayant pour objet de définir les conditions d'exécution et les modalités financières des dites études à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et ENEDIS.**

- les crédits sont compris dans l'Autorisation de Programme (AP) votée lors du BP 2016 et actualisée au BS 2016 pour l'opération 114 « réalisation d'une 3^{ème} ligne de tramway ».

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD